

# BRAC de CHARNER le 21 septembre 2022

Une équipe de choc. Yves, Jacques, Bernard, Philippe C.  
avec listing des travaux rapides pouvant être mis en œuvre à court terme.

## Bd CHARNER de Clémenceau à la Gare SNCF :

### Giratoire Clémenceau Charner :

Rabotage des bordures des entrées et sorties pour 2 Roues (*photo 1*), notamment (*mais c'est partout!*) dans le sens depuis Clémenceau vers Charner / remontée vers la gare SNCF. Ajouter au moins un (voire 2) pictogrammes Cyclistes sur la chaussée (notamment dans le sens depuis Clémenceau vers Charner / remontée vers la gare SNCF) pour indiquer où peuvent aller les Vélos.

En complément du rabotage des bordures, il faudrait surtout améliorer l'adhérence. Rainurage ou bouchardage ?

Si la pierre est lisse, même sans ressaut, il faut être très méfiant quand le sol est humide... (comme avec les plaques métalliques lisses des signalisations pour malvoyants qui ne sont guère compatibles sur une voie verte).



Photo 2

Revoir la position du passage clouté (*photo 2*) qui oblige les piétons à faire un détour pour traverser le Bd Charner.

Afin de mieux marquer la voie verte, venant de la gare, traversant le giratoire Clémenceau/Charner et reliant le boulevard W. Rousseau, signalisation horizontale (SH) par un nouveau tracé plus direct et une colorisation de la chaussée en rouge en longeant // le passage « piétons » vers rue Abbé Garnier (cf. notre courrier du 20/05/21).

(*photo 3*)

**En fait c'est revoir entièrement ce rond point !**

Revoir le passage sous le pont des Sourds et Muets (*photo 4*) en prolongeant l'accès sécurisé par des pistes cyclables (avec mise en couleur) jusqu'à la fin du rétrécissement afin de permettre aux vélos de rejoindre le sas vélo, et déplacement du feu côté centre-ville en amont du pont avec circulation en alternance au niveau du pont (cf. notre courrier du 20/05/21). Mener conjointement un travail sur le respect du sas (*photo 5*) !



Photo 4



Photo 1



Photo 3



Photo 5

## Place F Mitterrand (Gare SNCF) :

### Côté Clémenceau :

Rabotage des bordures des entrées et sorties pour 2 Roues, notamment dans le sens gare / Clémenceau par la voie « verte » : danger pour un cycliste qui resterait sur la chaussée et s'engouffrerait vers Clémenceau sur la voie « BUS », avec des bus remontant depuis Clémenceau, sur la voie de gauche....

La place Stationnement « Handicapés » (photo 6) à déplacer absolument. Elle est perpendiculaire à la voie « verte », en plein milieu, elle pourrait être à côté de la 2ème place de stationnement, plus rapprochée de la gare.

La traversée de la voie d'accès des véhicules entrant ou sortant du parking/esplanade Alfred Jarry (photo 7) est aussi à revoir, s'agissant d'une traversée de la zone de rencontre, signalisation à compléter avec priorité aux piétons et vélos.



Photo 6



Photo 7

### Liaison avec la rue de la gare :

Les Cyclistes allant de la gare vers le Centre Ville doivent être guidés : descente sur la chaussée en sortie de la place devant la gare avec rabotage des bordures.

Dans le sens inverse, guider les cyclistes allant à la gare depuis le Centre Ville (photo 8) ; actuellement, ils arrivent dans un « no man's land » et ne peuvent connaître le circuit à suivre.

Il faut surtout rendre lisible toute cette zone de rencontre : nécessité de montrer/signaler aux cyclistes où ils peuvent rouler.

Pictogrammes à ajouter. Ceci est valable dans tous les sens de circulation.

La hiérarchie de la zone de rencontre « piétons – vélo - voitures » impose aux conducteurs d'engins motorisés d'être les plus vigilants. Étranglement au niveau du totem « SAINT-BRIEUC » (photo 9) où peuvent aussi stationner des taxis ou autre véhicule (faut-il déplacer ce totem ?).



Photo 8

### Côté « Croix Matthias » :

Rabotage des bordures de toutes les entrées et sorties pour 2 Roues là où ils doivent quitter ou rejoindre les chaussées, notamment pour celles du parking BUS, sur de grandes longueurs.

D'une manière générale, l'ensemble de la zone de rencontre doit être plus affirmé notamment par une signalisation horizontale, comme par exemple :



Photo 9



Photo 10

et par la réalisation d'aménagements pour marquer un effet de porte en début et en fin de la zone de rencontre, y compris pour la parking Alfred Jarry.

Des obstacles comme les potelets de signalisation verticale en plein milieu de la « voie verte » (photo 11) en particulier au niveau des passages cloutés dont l'utilité reste à définir, sont à supprimer à déplacer.

Des bandes pour malvoyants à revoir (toujours l'incompatibilité entre une voie verte et un trottoir, c'est soit l'un soit l'autre, ça ne peut être les 2 en même temps) ... carte interactive ?

#### Bd CHARNER entre Place F Mitterrand et Croix Mathias :

Depuis les arrêtés municipaux de juin, puis décembre 2020, **les cyclistes sont autorisés à emprunter la voie de bus dans le sens Croix Mathias vers la gare**; ceci doit donc être matérialisé au sol (pictogrammes) et en SH (panneaux « voie verte » à enlever).

**Dans l'autre sens, ce n'est pas autorisé ; c'est important car tout ce qui va suivre en dépend : peu de rabotage et d'adaptation de l'existant à prévoir si ce point est revu.**



Photo 11

#### Sens gare vers Croix Mathias :

Rabotage à prévoir au niveau de chaque traversée (près des passages « piétons ») pour éviter les chutes des cyclistes, sur environ 5 m à chaque endroit.

Avant d'arriver au giratoire (au niveau du n° 62), traversée normalement en // au passage piétons (photo 12) avec virage à angle droit et potelets, autant dire que pour respecter avec charrettes et vélo cargo... c'est rude !

- décaler vers la gare le passage « piétons » pour dégager de la place en aval,

- marquer au sol une traversée Vélos, en aval donc du passage « piétons » et **en biais vers l'autre rive** (côté rue de Quintin), pour améliorer l'existant.

Bien marquer au sol la traversée « vélos » (pictogrammes), afin d'être signalés prioritaires par rapport aux véhicules motorisés.

Les cyclistes traversant une rue sur des passages piétons sont quotidiennement interpellés par les automobilistes.



Photo 12

**Revoir le terre plein (photo 13 et 14), dont le passage des vélos est continuellement obstrué par des véhicules stationnés (en infraction ou en livraison).**

Sans oublier les deux extrémités de ce boulevard Charner qui font **la jonction entre les quartiers Ouest de la ville** (dont le réseau cyclable est à retravailler... mais nous allons nous y employer) et **Hentig Glass, la voie verte vers le Légué**, dont la rupture au niveau du bâtiment de l'ancienne CAF (vallée de Gouëdic), une déclivité qui est dissuasive pour les PMR, les piétons et les cyclistes peu aguerris, peut être réparée par **la construction d'une nouvelle passerelle.**

**Ce projet serait un témoignage fort d'une véritable ambition cyclable de la ville de Saint-Brieuc et son agglomération** ainsi qu'une vitrine qui projetterait sa renommée en faveur d'une ville cyclable bien au delà de son territoire.



## Giratoire de la Croix Mathias :

Pour rejoindre le Bd Ed. Prigent, le tracé 2R pourrait être mieux signalé : pictogrammes sur la chaussée du giratoire ?

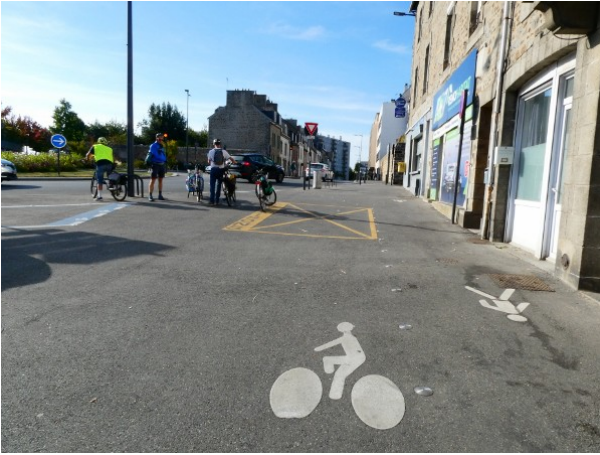


Photo 14

**Un arbuste à déplacer** car situé en plein milieu de la voie cyclable et de l'accès au passage piétons (photo 15), à l'amorce du Bd Ed. Prigent. Supprimer également les 3 emplacements de stationnement des voitures autour de la Croix.

Pour ceux allant vers Robien (qui ne font pas, sauf exception, tout le tour du giratoire ! ?), les guider derrière l'abri bus puis prévoir aussi une traversée 2R en // au passage piétons de la rue Pierre Séward.

Rabotage : il faut un seuil de 0,00 m, et non la tolérance de 0,02 m ! Vélo-Cargo, VAE lourd, 2R en temps de pluie et sous gonflés.

(revoir photo 1 !)...

**Sans oublier...** mais c'est presque devenu une banalité, **les véhicules, poubelles et autres mobiliers itinérants** (photo 16) qui encombrant la piste cyclable/trottoir/voie verte (on ne sait plus quel terme employer !) de ce boulevard.

**On en vient presque à oublier** que selon le code de la route, une "voie verte" est une "route". C'est à dire que **les panneaux voie vertes interdisent la circulation des véhicules motorisés sur toutes les voies façade à façade** (sauf véhicule d'entretien et depuis début 2022 les véhicules des riverains). Le tribunal administratif a constaté ce non respect (sans le condamner), mais le même tribunal a aussi condamné une ville qui avait envoyé les vélos sur un trottoir. Tout espoir n'est donc peut être pas perdu ?

Carte interactive de ce tronçon <http://u.osmfr.org/m/798301/>



Photo 13



Photo 15



Photo 16



**VELO UTILE** a le plaisir de vous inviter à l'inauguration et au premier COUP de RABOT sur les bordures dangereuses du Boulevard Charner



**Samedi  
22 Octobre  
11h00  
Rd Pt Croix Mathias**



Cette cérémonie impertinente et en grandes pompes (à vélo) sera suivie d'une visite du chantier. On est prié de venir avec son casque